

## CAS SOCIETE LARTIGUE INFORMATIQUE

### REPRISE D'UNE ENTREPRISE

#### PRESENTATION DU PROJET :

M. Lartigue souhaite reprendre un fonds de commerce d'une entreprise individuelle qui est située sur la commune de Bayonne, l'activité actuelle est la vente de matériel informatique.

La reprise est prévue au 02 janvier 2019, le cédant prenant la retraite à cette date.

M. Lartigue va s'associer pour ce projet et créer une société qui va racheter le fonds de commerce.

Les activités de cette entreprise seront largement développées par rapport aux activités existantes et seront les suivantes : d'une part la commercialisation de matériel informatique (ordinateurs et tablettes informatiques), la commercialisation d'accessoires informatiques, la commercialisation de mobiles et Smartphones, et d'autre part une offre de prestations de services avec la création de sites web et e-commerce pour des entreprises.

La clientèle actuelle de l'entreprise sert de base à ce projet de reprise et de développement. En effet le cédant n'a pas eu une politique dynamique ces dernières années mais l'entreprise a cependant une base intéressante de clients et bonne réputation. De plus, le cédant de l'entreprise partant à la retraite, M. Lartigue peut solliciter un prêt d'honneur de la part de la plateforme BULTZA Initiative Pays Basque pour compléter le financement bancaire.

Les associés de M. Lartigue sont spécialisés dans la conception et le développement de sites web et e-Commerce. La société aura donc une activité commerciale mais aussi une activité de création, conception et développement de sites web et e-Commerce.

Cette entreprise sera dénommée « Lartigue Informatique ».

M. Lartigue était salarié d'une entreprise implantée dans les Landes. Il a été licencié de son poste de technicien informatique le mois dernier et à ce titre il bénéficie des allocations chômage pendant 24 mois.

Il va s'associer avec deux amis à lui intéressés par ce projet qui habitent et travaillent déjà dans l'agglomération Bayonnaise et qui démissionneront de leur emploi pour s'associer avec lui. Ils sont tous les trois techniciens informatiques.

M. Lartigue sera le seul dirigeant de la société, ses deux associés seront salariés de la société.

M. Lartigue a choisi de reprendre cette entreprise car elle a déjà une clientèle, une bonne réputation et surtout qu'elle est locataire d'un local qui est très intéressant sur le plan commercial, très bien situé sur un axe passant avec un parking gratuit devant le local. Le bail est un bail commercial.

Afin de confirmer que son projet est réalisable et d'obtenir les financements nécessaires à cette reprise, M. Lartigue doit constituer un dossier de reprise d'entreprise.

Vous disposez d'informations chiffrées sur ce projet qui sont détaillées ci-après.

Votre travail va consister en l'élaboration du dossier de reprise. Vous devez compléter de façon précise et détaillée le dossier d'entreprise dont vous disposez sur Elearn.

Vous devez d'une part prendre en compte tous les éléments dont vous disposez dans le sujet et d'autre part déterminer de façon raisonnée d'autres éléments qui ne vous sont pas fournis et faire des choix. Vous justifierez les éléments chiffrés que vous avez retenus et les choix que vous avez effectués à la fin du dossier d'entreprise.

Vous devez utiliser les documents communiqués sur Elearn et les sources qui vous sont indiquées.

Pour la partie commerciale du dossier vous devez vous appuyer sur les études qui vous sont données sur Elearn et en tirer des éléments précis à intégrer dans votre dossier.

Pour la partie juridique il vous appartient de choisir la forme de société, de fixer le montant du capital social, la répartition entre les 3 associés sachant toutefois que M. Lartigue est majoritaire, le montant des comptes courants d'associés.

Les choix pour la partie financière que vous ferez devront être cohérents tant sur le plan du financement que sur le plan de la rentabilité (chiffre d'affaires prévisionnel, taux de marge, résultat...) et cohérents également avec la partie commerciale du projet.

Vous devez avoir une approche de repreneur d'entreprise, vous projeter dans la situation de M. Lartigue.

**Données chiffrées :**

Valeur de rachat fonds de commerce	70 000 €	
Frais de notaire et de constitution de société	6 000 €	amortissables sur 5 ans
Travaux d'aménagement du local	13 200 € TTC	amortissables sur 10 ans
Acquisition de mobilier	2 160 € TTC	amortissable sur 10 ans
Acquisition enseigne extérieure	600 € TTC	amortissable sur 5 ans

Le stock moyen de marchandises représente 45 jours d'achats.

Le financement de la reprise est réalisé en partie par apports des associés en capital social, en partie par apports des associés en comptes courants d'associés, en partie par emprunt bancaire au taux de 2,2% sur 7 ans et par un prêt d'honneur Bultzza.

Le chiffre d'affaires prévisionnel de la société dirigée par M. Lartigue se composera d'une part des ventes de matériel informatique (ordinateurs, tablettes), d'accessoires informatiques, des ventes de mobiles et Smartphones, et d'autre part de prestations informatiques (conception de sites web et e-commerce).

Le chiffre d'affaires moyen annuel (ventes) réalisé au cours des 3 dernières années par le cédant de l'entreprise individuelle était de 150 000 € HT.

Le chiffre d'affaires annuel moyen professionnel réalisé par les entreprises uniquement prestataires en informatique est de 70 000 € HT par personne.

Le taux de marge sur les prestations de services est de 100%.

Le taux de marge moyen professionnel sur les ventes de matériel et consommables s'élève à 43%.

Délai de règlement des fournisseurs : 30 jours d'achat

Délai de règlement des clients : au comptant si particuliers, 30 jours de chiffre d'affaires si clients professionnels.

Rémunération du dirigeant M. Lartigue : minimum de 1 700 € net par mois la première année, à déterminer pour la deuxième année.

Rémunération de chacun des associés salariés : minimum 1 850 € brut par mois la première année, à déterminer pour la deuxième année.

Charges sociales patronales sur salaires des associés : 40%

Le taux de TVA qui s'applique est de 20%.

<b>Données chiffrées complémentaires :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Loyer mensuel	1 500 € HT	+ 0.5%
Charges locatives mensuelles	50 € HT	+ 0,5%
Électricité, gaz, eau	1 800 € HT	+ 3 %
Achat petit équipement	500 € HT	+ 5%
Fournitures administratives	800 € HT	+ 5 %
Entretien local	500 € HT	+ 3 %
Assurances	1 200 € HT	+ 3%
Honoraires comptables	2 600 € HT	+ 3%
Honoraires juridiques	650 € HT	+ 2 %
Publicité	à déterminer selon la politique de communication retenue	
Déplacements	2 400 € HT	+ 5 %
Frais postaux	120 € HT	+ 2 %
Frais télécommunication	700 € HT	+ 2,5%
Services bancaires	1 600 € HT	+ 4 %
Impôts et taxes (CET)	1 200 €	+ 5 %